

Metz, le 4 mai 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Astride ERMAN
Tél : 03 87 34 33 27
E-mail : astride.erman@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire
29 avenue Jeanne d'Arc
57290 FAMECK

OBJET : Dossier de déclaration concernant la pose de 5 piézomètres dans le cadre du projet A31bis –
Accord avant le délai de deux mois
RÉF. : Dossier n° 57-2022-00217 – Dossiers PE – Routes- A31Bis
P.J. : 3

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),
concernant l'opération suivante :

**Régularisation de la pose de 5 piézomètres dans le cadre du projet A31Bis
sur les communes de Fameck et Florange**

Ce dossier a été déposé par : DREAL Grand Est - Service Transports

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration n°57-2022-00217 en date du 19 avril 2022
accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates
de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER